

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

de l'Hôtel AMÉRIQUE à PALAVAS-LES-FLOTS

(applicable à compter du 1^{er} Juillet 2026)

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre :

L'Hôtel Amérique, établissement hôtelier situé à Palavas-les-Flots,
(ci-après désigné « l'Hôtel »),
et

Toute personne physique ou morale procédant à une réservation ou utilisant les prestations proposées par l'Hôtel,
(ci-après désignée « le Client »).

Les informations légales complètes de l'exploitant sont consultables dans les mentions légales du site internet.

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par l'Hôtel :

- hébergement ;
- petit-déjeuner ;
- parking et garages ;
- location de salles ;
- séminaires ;
- événements privés ;
- prestations annexes.

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant toute validation de réservation.

ARTICLE 3 – FORMATION DU CONTRAT

La réservation devient ferme et définitive :

- après validation de la demande ;
- après acceptation des CGV ;
- après paiement ou garantie bancaire lorsque celle-ci est exigée.

L'Hôtel se réserve le droit de refuser toute réservation :

- incomplète ;
 - frauduleuse ;
 - présentant un risque manifeste d'impayé ;
 - ou incompatible avec le bon fonctionnement de l'établissement.
-

ARTICLE 4 – RÉSERVATION EN LIGNE (E-RÉSERVATION)

Le Client est seul responsable des informations communiquées lors de la réservation.

Toute erreur concernant :

- les dates ;
- le nombre de personnes ;
- les coordonnées ;
- les prestations choisies ;

reste de sa responsabilité.

L'Hôtel ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant d'informations erronées ou incomplètes fournies par le Client.

Les confirmations de réservation adressées par courrier électronique font foi, jusqu'à preuve contraire.

ARTICLE 5 – TARIFS

Les tarifs affichés sont exprimés en euros.

Sauf mention contraire :

- ils sont TTC ;
- hors taxe de séjour ;
- hors prestations complémentaires.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la réservation.

L'Hôtel demeure libre de modifier ses prix, pour toute réservation future.

Aucune modification tarifaire n'affectera une réservation déjà confirmée.

ARTICLE 6 – GARANTIE BANCAIRE ET PRÉAUTORISATION

Afin de garantir la réservation, l'Hôtel peut demander :

- un numéro de carte bancaire ;
- un acompte ;
- ou un règlement anticipé.

Le Client autorise expressément l'Hôtel à effectuer une préautorisation bancaire destinée à vérifier :

- la validité du moyen de paiement ;
- la solvabilité de la réservation ;
- la couverture d'éventuels frais annexes.

Cette préautorisation ne constitue pas un débit effectif.

L'Hôtel pourra procéder à un débit, dans les cas prévus aux présentes CGV.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement peut être effectué par :

- carte bancaire ;
- virement bancaire ;
- espèces (dans les limites légales) ;
- chèques-vacances (selon les modalités en vigueur).

L'intégralité du séjour peut être exigée, dès l'arrivée.

Toute somme non réglée à son échéance produira intérêts de retard conformément à la réglementation applicable.

ARTICLE 8 – ARRIVÉE ET DÉPART

Arrivées

Les chambres sont disponibles à partir de 15h00.

Départs

Les chambres doivent être libérées avant 11h30.

Toute demande de dépassement devra faire l'objet d'un accord de l'hôtel ; et donnera lieu à une facturation complémentaire de 20€ / heure.

L'Hôtel ne peut garantir la disponibilité immédiate d'une chambre, avant l'heure officielle de mise à disposition.

ARTICLE 9 – OCCUPATION DES CHAMBRES

Le nombre maximal d'occupants indiqué pour chaque chambre, doit être strictement respecté (et ce pour des raisons de sécurité).

L'Hôtel se réserve le droit de refuser toute occupation excédentaire.

Toute personne hébergée doit être déclarée.

Toute sous-location est interdite.

ARTICLE 10 – CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION DES RÉSERVATIONS INDIVIDUELLES

10.1 - HORS HAUTE SAISON ET PÉRIODES SPÉCIALES

J-3 : Annulation ou modification gratuite :

Au-delà Facturation de 100 % de la première nuitée.

10.2 - HAUTE SAISON ET PÉRIODES SPÉCIALES

Sont considérées comme périodes spéciales :

- juillet ;
- août ;
- week-ends prolongés ;
- jours fériés ;
- 31/12 (St-Sylvestre) ;
- manifestations locales ;
- festivals ;
- événements exceptionnels.

Pour ces périodes, des conditions particulières plus strictes (*voir ci-dessous*) peuvent être appliquées et prévalent sur les présentes CGV.

Conditions particulières « haute saison et périodes spéciales »

Applicable aux réservations au tarif flexible

Plus de 7 jours avant l'arrivée

Annulation gratuite.

Moins de 7 jours avant l'arrivée

Facturation de 100 % de la première nuitée.

10.3 - CONDITIONS EXTÉRIEURES À L'ÉTABLISSEMENT ET MOTIFS PERSONNELS D'ANNULATION

L'Hôtel ne saurait être tenu responsable des circonstances extérieures à son activité, indépendantes de sa volonté ou ne relevant pas directement des prestations qu'il s'est engagé à fournir.

En conséquence, ne constituent notamment pas un motif d'annulation gratuite, de remboursement, de réduction tarifaire ou d'indemnisation :

- les conditions météorologiques défavorables, quelles qu'elles soient ;
- les épisodes de pluie, vent, orages, canicule ou intempéries ;
- l'état de la mer ou des plages ;
- la fermeture temporaire de plages, ports, sites touristiques ou équipements publics ;
- la présence de méduses, moustiques, algues, pollens ou autres phénomènes naturels ;
- les restrictions ou interdictions de baignade, décidées par les autorités compétentes ;
- les nuisances temporaires liées à des travaux publics ou privés, réalisés hors de l'établissement ;
- les difficultés de circulation ou de stationnement ;
- les embouteillages ou perturbations des transports routiers, ferroviaires, maritimes ou aériens ;
- l'annulation, le report ou la modification d'un concert, festival, spectacle, compétition sportive, congrès, manifestation culturelle ou événement local ;
- les modifications de programmes touristiques ;
- les préférences personnelles du Client ;
- les changements de situation personnelle ou professionnelle du Client ;
- toute circonstance n'affectant pas directement la capacité de l'Hôtel à exécuter les prestations réservées.

Le Client reconnaît que la réservation d'un séjour touristique comporte une part d'aléa liée aux conditions extérieures à l'établissement et accepte que ces circonstances ne puissent engager la responsabilité de l'Hôtel.

Sauf disposition légale contraire ou cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, les conditions d'annulation, de modification et de remboursement prévues aux présentes CGV demeurent pleinement applicables, quelles que soient les circonstances extérieures invoquées par le Client.

L'Hôtel recommande au Client de souscrire une assurance annulation couvrant les risques personnels ou les événements susceptibles de compromettre son déplacement ou son séjour.

10.4 - No-show

Tout Client ne se présentant pas avant 23h00 sans information préalable, est considéré comme non présenté (« no show »).

L'Hôtel pourra :

- conserver les sommes versées ;
 - facturer la première nuitée ;
 - remettre immédiatement la chambre à la vente.
-

10.5 - Départ anticipé

Tout séjour interrompu du fait du Client, demeure intégralement dû.

Aucun remboursement ne sera accordé.

ARTICLE 11 – TARIFS NON ANNULABLES ET NON REMBOURSABLES

Les réservations bénéficiant d'un tarif promotionnel ou non remboursable sont :

- immédiatement exigibles ;
- non modifiables ;
- non annulables ;
- non remboursables.

Cette disposition demeure applicable quelle que soit la raison invoquée.

Le Client est invité à souscrire une assurance annulation.

ARTICLE 12 – GROUPES

Est considérée comme groupe, toute réservation :

- de cinq chambres ou plus ;
- ou de dix personnes ou plus.

Un contrat spécifique (comportant des CGV particulières) pourra être établi.

À défaut :

Plus de 60 jours avant arrivée

Annulation gratuite.

Entre 60 et 30 jours

30 % du montant réservé.

Entre 29 et 15 jours

50 %.

Moins de 15 jours

100 %.

Les chambres non annulées dans les délais, restent intégralement dues.

ARTICLE 13 – SÉMINAIRES, RÉUNIONS ET ÉVÉNEMENTS

Toute réservation de salle ou d'événement donne lieu à l'établissement :

- d'un devis ;
- ou d'une convention.

Sauf accord contraire :

- acompte de 50 % à la commande ;
- solde avant l'événement.

Toute annulation :

- Plus de 90 jours : Retenue de l'acompte.
- Entre 90 et 30 jours : 50 % du montant total.
- Moins de 30 jours : 100 % du montant total.

Toute prestation commandée demeure due.

ARTICLE 14 – COMPORTEMENT DU CLIENT

Le Client s'engage à adopter un comportement respectueux :

- du personnel ;
- des autres clients ;
- des installations.

L'Hôtel pourra exiger le départ immédiat de toute personne :

- attitude agressive et/ou violente ;
- propos déplacés et/ou irrespectueux, et/ou insultants ;
- manifestement alcoolisée et/ou droguée ;
- comportement perturbant la tranquillité et/ou la sécurité des lieux.

Dans ce cas, aucun remboursement ne sera accordé.

ARTICLE 15 – DÉGRADATIONS ET RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

Toute dégradation causée par le Client sera facturée.

L'Hôtel pourra utiliser la garantie bancaire communiquée afin de couvrir :

- les réparations ;
 - le remplacement du mobilier ;
 - les frais de remise en état ;
 - l'évaluation des perturbations, et/ou nuisances, et/ou préjudices subies ;
 - les pertes d'exploitation directement liées.
-

ARTICLE 16 – INTERDICTION DE FUMER

Conformément à la réglementation en vigueur en France, il est interdit de fumer dans nos locaux.

Toute infraction pourra entraîner :

- une indemnité forfaitaire de 250 € ;
 - les frais complémentaires de remise en état.
-

ARTICLE 17 – ANIMAUX

Les animaux sont admis uniquement sous réserve de l'accord préalable de l'Hôtel.

Ils font l'objet d'une facturation complémentaire.

Ils demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

L'Hôtel se réserve le droit de refuser tout animal présentant un risque pour les personnes ou les biens.

ARTICLE 18 – OBJETS DE VALEUR

Le Client est invité à utiliser les dispositifs de sécurité mis à disposition.

L'Hôtel décline toute responsabilité, pour les objets laissés sans surveillance, dans les limites prévues par la loi.

ARTICLE 19 – FORCES MAJEURES

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment visés :

- catastrophes naturelles ;
 - incendies ;
 - émeutes ;
 - actes de terrorisme ;
 - décisions administratives ;
 - pandémies entraînant des interdictions légales de déplacement.
-

ARTICLE 20 – DONNÉES PERSONNELLES – RGPD

Les données personnelles collectées sont nécessaires :

- à la gestion des réservations ;
- à l'exécution du contrat ;
- aux obligations légales de l'Hôtel.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies.

Le Client dispose :

- d'un droit d'accès ;
- de rectification ;
- d'effacement ;
- de limitation ;
- d'opposition ;
- de portabilité.

Toute demande peut être adressée à l'Hôtel, par courrier ou par courriel.

Le Client peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

ARTICLE 21 – ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, les prestations d'hébergement, de restauration ou de loisirs, fournies à une date déterminée, ne bénéficient pas du droit de rétractation.

ARTICLE 22 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la Consommation, le Client a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable d'un litige.

Les coordonnées du médiateur compétent sont communiquées sur notre site internet.

ARTICLE 23 – DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

ARTICLE 24 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre amiablement tout différend.

À défaut d'accord amiable, les juridictions françaises seront seules compétentes.

ARTICLE 25 – NULLITÉ PARTIELLE

Si une disposition des présentes CGV devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations demeureront pleinement valables.

ARTICLE 26 – PREUVE ÉLECTRONIQUE

Les enregistrements informatiques, courriels, confirmations électroniques, journaux de connexion et systèmes de réservation utilisés par l'Hôtel, constituent des éléments de preuve recevables entre les parties.

ARTICLE 27 – ACCEPTATION DES CGV

La validation d'une réservation vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.